

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 22/11/2022 5:20

ID : 087-218709400-20221119-772022-DE

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir(s) :

Votants : 12

Date de convocation : 10 novembre 2022

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DEVALOIS-BARBARIN-
BEAUDOU-BRUNEAU-DELAGE-DURAND-FIEYRE-LEGROS- BARBOSA-

Pouvoirs :

Secrétaire : BARBOSA Eva

Délibération N° 2022/32

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX VIENNE-BRIANCE-GORRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que dans le cadre de la demande d'adhésion des communes de MEUZAC et MAGNAC-BOURG au Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre, les communes membres sont appelées à se prononcer sur l'admission de cette commune nouvelle au sein du groupement.

Il présente le projet de statuts modifié et invite les membres du Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE le projet de modification des statuts tel que figurant en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 21/11/2022
Mesures effectuées, le 22/11/2022